

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 11 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TREA2419587S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 modifié fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est mentionnées dans la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, chargée des affaires techniques ;

M. Sami Hadji, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Délégation leur est notamment donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant en application de l'article R. 6530-4 du code des transports les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Gilles Darbos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « personnels navigants » ;

M. Jean-Yves Pieri, attaché d'administration de l'État, chef de la division « régulation et développement durable » ;

M. Gilles Raymond, attaché d'administration de l'État, chef de la division « sûreté » ;

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, pour application des articles R. 6511-3 et R. 6511-4 du code des transports, dans la limite des attributions de la division « personnels navigants » mentionnées à l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Jérôme Pirel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division ;

M. Mickaël Clain, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

Mme Sophie Nercessian, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Éric Lallis, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « contrôle technique d'exploitation et études opérationnelles » ;

Mme Claire Cucchiarini, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Didier Gallard, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Thierry Le Verrier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Guilhem Renier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Christophe Spitéri, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article R. 6211-6 du code des transports, à :

M. Alexandre Antonin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale » ;

M. Jérôme Boullée, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Paul Pierron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé d'affaires ;

M. Franck Vosgien, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance.

Délégation est également donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application des articles R. 6221-18 et R. 6221-19 du code des transports, à :

M. Alexandre Antonin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Lionel Buchet, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Franck Vosgien, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Corse mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué ;

Mme Bénédicte Brescia-Adler, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « sûreté ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Côte d'Azur mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Cédric Nébaty, attaché d'administration de l'Etat, délégué, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

M. Philippe Gimenez, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué, chargé par intérim des fonctions de délégué jusqu'au 1^{er} septembre 2024 ;

M. Daniel Fiorio, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports et développement durable » ;

M. Jean-Bernard Grass, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aviation générale et travail aérien » ;

Mme Jessica Salvatori-Rinaldi, agente contractuelle, cheffe de la division « sûreté ».

Article 8

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est mentionnée au 2^o du I de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée et en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Fathi Benkoula, attaché d'administration de l'Etat ;

M. Gilles Darbos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Philippe Durgeat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Daniel Fiorio, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Froment, attaché d'administration de l'Etat ;
M. Philippe Gimenez, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Jean-Bernard Grass, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Cédric Nébat, attaché d'administration de l'Etat, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
M. Jean-Yves Pieri, attaché d'administration de l'Etat ;
M. Gilles Raymond, attaché d'administration de l'Etat ;
Mme Jessica Salvatori-Rinaldi, agente contractuelle ;
Mme Pascale Verain, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 9

La décision du 19 septembre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 11 juillet 2024

R. THUMMEL